



Conseil communal de Pully

Préavis No 14 – 2015 Comptes année 2014

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente des finances s'est réunie le 1er juin 2015 pour étudier le préavis no 14 - 2015 – comptes 2014. Elle tient à remercier Monsieur Gil Reichen, syndic, Claude-Alain Chuard, chef de service, M. Philippe Steiner, secrétaire municipal, Mmes Maria Parracho et Claudia Croci-Torti, M. Julien Busset de la fiduciaire BDO SA, organe de révision de la commune pour l'année 2014.

La commission des finances a analysé les comptes 2014 de différentes manières:

- a) Un entretien avec le représentant de l'organe de révision,
- b) La présentation des comptes par MM. Gil Reichen et Claude-Alain Chuard,
- c) L'étude du préavis 14 - 2015,
- d) L'analyse de la brochure ""Analyse et commentaire",
- e) L'analyse de la brochure "Comptes 2014",
- f) Un tour de table final.

Les documents reçus respectent le règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Un procès-verbal a été rigoureusement tenu. Il contient l'ensemble des questions et réponses des commissaires. Nous nous contentons, pour le rapport au Conseil communal, de reprendre les points importants.

Résultats

Les résultats financiers de l'exercice 2014 sont très positifs à plusieurs titres :

- a) Le budget prévoyait un résultat négatif de l'ordre de 3,4 millions alors qu'en réalité, le résultat est largement positif avec un montant de 12 millions avant attribution à divers fonds,

- b) Le total des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physique est en augmentation de 10,6% par rapport aux comptes 2013 alors que le taux d'imposition est resté le même,
- c) La dette communale a pu être réduite de 10 millions et se monte à 70 millions au 31 décembre 2014.

Cette bonne situation financière est réjouissante. Elle est le résultat d'un travail rigoureux de la municipalité que la commission des finances tient à relever.

Analyse

En 2014, le budget, qui avait été complété par des crédits supplémentaires, prévoyait un total des charges de 146'449'372.- et un total des revenus de 142'987'942.-, soit un résultat négatif de 3'461'430.-

Les comptes 2014 montrent un total des charges plus faible que prévu, un total des revenus plus important que prévu et un résultat positif 12'102'905.05.

L'excédent de revenu a été utilisé pour augmenter la dotation de divers fonds. Après cette opération, le bénéfice se monte à 502'950.05.

Les charges maitrisables sont plus faibles que celles prévues au budget, mais sont en augmentation de 4.1 % par rapport aux comptes 2013.

De même les charges non maîtrisables sont plus faibles que celles prévues au budget mais en augmentation de 9.0 % par rapport aux comptes 2013.

Le total des revenus fiscaux donne un résultat de 10,2 millions supérieur au montant budgétisé. C'est la principale raison du résultat positif des comptes annuels 2014. Par rapport à l'année 2013, le total des revenus fiscaux est supérieur de 4.2 %, soit 4 millions.

Le bénéfice publié se monte à 502'950.05 et la fortune de la commune au bilan de cette dernière après attribution du bénéfice, se monte à 35'674'073,35. La situation réelle est meilleure et des réserves latentes existent au niveau des bâtiments. Les attributions aux différents fonds permettent aussi de s'assurer que des événements exceptionnels futurs auront un effet limité sur la situation financière de la commune.

Perspectives

Depuis plusieurs années, les résultats sont positifs et c'est une situation très agréable. Le taux d'imposition de 63 permet de couvrir les charges et les investissements à court terme.

Pour l'année 2015, sous réserve d'événements exceptionnels, le résultat sera meilleur que celui prévu par le budget 2015 même si le bon résultat 2014 aura un effet négatif sur le décompte final 2014 de la péréquation.

A moyen terme, en fonction des crédits d'investissement qui seront votés par le Conseil communal, une augmentation de la dette sera nécessaire.

Comptes 2014 de la CISTEP

Les comptes 2014 de la STEP de Lausanne présentent un montant de 12'790'060.42 à payer par l'ensemble des communes. La part de la ville de Pully se monte à 62'013.30. Le principal contributeur est la ville de Lausanne avec un montant de 8'018'907.02

Conclusion

C'est à l'unanimité des membres que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telle qu'énoncées dans le préavis No 14 - 2015, soit :

- D'approuver les comptes de l'exercice 2014 et de donner décharge aux organes responsables,
- D'approuver les comptes 2014 de la commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 6 juin 2015

Pour la commission des finances

Dominique Favre